



Bureau d'imposition: _____

Nom du contribuable: _____

Artistes et intermittents du spectacle

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2018)

Ligne		Montant	(1)
1	Désignation de l'activité:.....		
2	Adresse de l'atelier:.....		
3	Détermination du bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation		
4	Recettes d'exploitation (TVA comprise) (suivant détail ligne 18)	+	
5	Dépenses d'exploitation		
6	<input type="checkbox"/> Forfait ⁽²⁾ (25% de la ligne 4; maximum 12 500 €) ou	-	
7	<input type="checkbox"/> Frais effectifs suivant annexe modèle 152	-	
8	Amortissement suivant annexe modèle 113	-	
9	Profits et pertes provenant de la réalisation d'immobilisations	+/-	
10	Bénéfice net :		
11	Détail des recettes d'exploitation		
12	Honoraires et cachets perçus sur base d'un contrat d'entreprise		
13	Recettes provenant de la vente des oeuvres d'art		
14	Droits d'auteurs		
15	Indemnisation en cas d'inactivité involontaire en faveur des intermittents du spectacle		
16	Aides du Fonds social culturel en faveur des artistes professionnels indépendants		
17	Autres (suivant détail en annexe)		
18	Total à reporter à la ligne 4 :		
19	Recettes exemptées de l'impôt sur le revenu		
20	Prix artistiques et académiques (sous réserve qu'ils ne constituent pas la rémunération d'une prestation économique)		
21	Aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques		
22	Total :		
23	Données diverses		
24	Caisse	1.1.2018	31.12.2018
25	CCP		
26	Banque		
27	Créances		
28			
29			
30			
31	Total :		
	Dettes hypothécaires	1.1.2018	31.12.2018
	Dettes bancaires		
	Frais à payer		
	Total :		

(1) Réservé à l'administration.

(2) Le forfait pour dépenses d'exploitation couvre toutes les dépenses d'exploitation déductibles au titre d'une année d'imposition et partant également toute forme d'amortissement déductible au titre de cette même année.